

udimec

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



Deux sites de proximité

- **Siège**
UDIMEC
Polytec - 19 rue des Berges
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 41 49 49
- **Antenne Nord Isère**
UDIMEC
Maison des Entreprises
23 rue Condorcet
38091 VILLEFONTAINE
Tél. 04 88 77 94 20

www.udimec.fr

Contact Médiation :

Lionel GONZALES

*Médiateur près de la
Cour d'Appel de PARIS*

Tél. 04 88 77 94 20

lgonzales@udimec.fr

LE MEDIATEUR DES ENTREPRISES

Résolution des différends
Amélioration des relations
au travail



Médiation de la Métallurgie

Qu'est-ce que la Médiation ?

La médiation est un mode de règlement des différends impliquant l'intervention d'un tiers neutre, impartial et indépendant.

Son rôle est de permettre aux parties de trouver une issue à leur conflit.

Articles 131-1 à 131-5 du CPC

Articles 1530 à 1535 du CPC

Déontologie du Médiateur

Le médiateur ne peut ni juger, ni imposer une solution aux personnes.

Le médiateur s'engage à respecter le code national de déontologie du médiateur.

Sécurité et Écoute

Les personnes s'engagent à respecter un principe de non violence et à participer aux entretiens de médiation dans le respect et l'écoute de chacun.

Pourquoi la Médiation ? Les 7 qualités

Simple :

Il suffit de saisir le médiateur qui gère le processus. Il n'y a pas de formalité imposée.

Rapide :

En général, deux à trois séances sont nécessaires pour mener à bien une médiation.

Efficace :

Dans 80 % des cas, la Médiation débouche sur une solution équilibrée pour chacun.

Dans tous les cas, la Médiation permet de mieux comprendre la situation et d'apaiser les tensions.

Confidentielle :

Le médiateur et les parties s'engagent à ne rien divulguer de la teneur de la médiation.

Libre :

Chaque personne est libre de s'engager dans une démarche de médiation et de quitter la médiation comme elle l'entend.

Intelligente :

La Médiation se construit sur des rapports « Gagnant / Gagnant ».

Economique :

Economie de temps, économie d'argent. La Médiation conserve des coûts maîtrisés.

Les différents types d'intervention

- Actions Qualité de Vie au Travail (QVT)
- Communication et coaching
- Conflits avec la direction, au sein d'une équipe, avec les élus (CSE)
- Ressentis de harcèlement, stress
- Accompagnements aux changements
- Tensions disciplinaires, altercations, malentendus
- Relations clients/fournisseurs

Conseil des parties :

Les personnes peuvent se faire accompagner par leurs conseils au cours du processus de médiation.

Honoraires et frais du médiateur

- **Gratuité pour les salariés.**
- **Tarif préférentiel pour les entreprises de la Métallurgie.**
Coût à déterminer en fonction du dossier.